

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 14 septembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)

Absents :

M. Mathieu GOYON
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Monsieur Frédéric PARENT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 94 /23/IX

PORTANT CESSION A TITRE GRATUIT DE L'EQUIDE NOMME QUICKLY DES GROTTES

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 21 septembre 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article L.131-2 ;

Vu l'article L 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la sécurité Intérieure, notamment son article R511-34-7 ;

Vu la note explicative de synthèse n° 67/23 du 14 septembre 2023 ;

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, en date du 30 août 2023 et après en avoir délibéré.

DECIDE :

Article 1 : L'auxiliaire équin QUICKLY DES GROTTES, âgé de 19 ans, est réformé.

Article 2 : La cession à titre gratuit de l'équidé QUICKLY DES GROTTES est autorisée.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par sous format électronique.

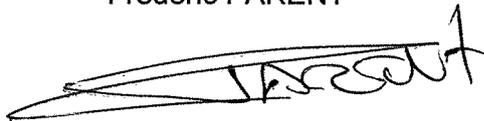
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEPTEMBRE 2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

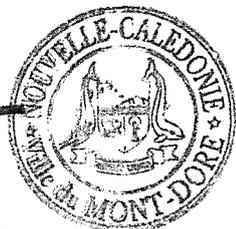
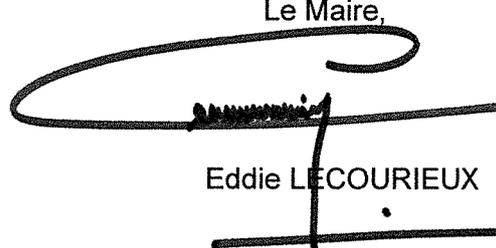
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric PARENT



Eddie LECOURIEUX



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Cession à titre gratuit de l'équidé nommé QUICKLY DES GROTTES.

P.J. : Projet de délibération

L'unité équestre de la police municipale compte dans ses rangs deux chevaux, Quickly des Grottes et Talino d'As. Entré au service de la police municipale en 2014, Quickly des Grottes est aujourd'hui âgé de 19 ans. Bien que le diagnostic vétérinaire démontre qu'il est en bonne santé, il n'est manifestement plus apte au service et aux exigences des patrouilles.

Il est proposé par conséquent de mettre à la retraite Quickly des Grottes. La Ville, soucieuse que cette mise à la retraite soit à la hauteur des services rendus, envisage de remettre son cheval à une personne qui s'engage à lui prodiguer les soins et l'affection qu'il mérite.

Une personne s'étant manifestée dans ce sens, la Ville souhaite lui remettre Quickly des Grottes à titre gracieux.

Observations de la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, en date du 30 août 2023 :

Mme POIA souhaite savoir combien restera-t-il de chevaux au sein de l'unité équestre de la police municipale.

M. BONNARD répond qu'il en restera 2.

Mme POIA demande s'il est possible de louer les chevaux de la gendarmerie.

M. BONNARD répond par la négative.

Mme POIA souhaite savoir comment a été diffusée l'information sur la mise à la retraite de QUICKLY DES GROTTES.

M. BONNARD répond qu'il n'y a pas eu de diffusion d'information en ce sens. En effet, l'administré s'était manifesté spontanément, il y a quelques temps, et le service de la police municipale a repris contact avec cette personne quand l'occasion s'est présentée afin d'aller visiter le site et obtenir des précisions sur les conditions d'accueil du cheval.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 SEP. 2023

Pour le Maire empêché et par délégation
Le 1^{er} adjoint,

Jean-Jacques AFCHAIN
Jean-Jacques AFCHAIN

